

LYCÉE

PROFESSIONNEL
ANATOLE
DE MONZIE



CAP
Certificat d'aptitude professionnelle

ATMFC

Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

Diplôme de niveau V préparé en 2 ans après une classe de 3ème (SEGPA prioritaire).

Ce diplôme vise à former des professionnels qualifiés exerçant des activités de service de :

- **Maintien en état du cadre de vie des personnes** (entretien des espaces, entretien du linge)
- **Préparation et service des repas** en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Le titulaire exerce ses fonctions principalement :

- **Dans les services généraux des structures collectives publiques ou privées** (milieu hospitalier, centres de soins, maisons de retraite, halte-garderie, crèches, établissements scolaires...)
- **Au domicile privé** : directement employé par les particuliers, par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services (emplois familiaux).

Vos qualités

- Rigueur, ordre, organisation
- Discrétion
- Efficacité
- Goût pour le contact

La formation (horaires indicatifs)

Enseignements généraux

(Français, histoire & géographie, Mathématiques, Anglais, EPS, Arts appliqués)

15h00

Enseignements professionnels

(Entretien du cadre de vie, entretien du linge, production alimentaire, Prévention-Santé-Environnement)

18H00

Aide individualisée

01H00

Périodes de formation en milieu professionnel

16 semaines obligatoires réparties sur les 2 ans en structures collectives et au domicile privé des personnes.

Poursuites d'études - Insertion professionnelle

Ce diplôme permet une insertion directe dans la vie active.

Quelques élèves peuvent intégrer la Mention Complémentaire Aide à Domicile

Compléments sur la formation du CAP ATMFC :

Les activités professionnelles :

Le titulaire du CAP assistant(e) technique en milieu familial et collectif est un professionnel qualifié qui exerce des activités de service :

- dans les services techniques des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes ;
- au domicile privé individuel ou collectif
 - d'employeurs particuliers
 - par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services (emplois familiaux). Il peut dans ces cas avoir simultanément plusieurs employeurs.

Ce professionnel assure des activités de maintien en état du cadre de vie des personnes (entretien des espaces de vie, entretien du linge...), de préparation et de service des repas en respectant les consignes données et la réglementation relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Par ces activités, il contribue au bien-être des personnes à leur domicile ou en structures dans le respect des règles du savoir-vivre (discretion, courtoisie, respect de la vie privée ...) ; il sait s'adapter au contexte dans lequel se situe son activité (respect des règles de vie...).

Les PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) :

La formation en milieu professionnel se déroule dans les deux principaux secteurs identifiés dans le référentiel d'activités professionnelles, c'est-à-dire :

- en structures collectives : 12 semaines maximum
- au domicile privé des personnes, l'équivalent de 4 semaines minimum. Ces périodes sont placées sous la responsabilité d'une structure prestataire ou mandataire.

Le règlement d'examen :

L'intégralité des épreuves des candidats de la voie scolaire est passée en Contrôle en Cours de Formation (CCF).

Code	Épreuves	Coefficient
EP1	Services aux familles	7
EP2	Services en collectivités	6
EG1	Français et histoire-géographie	3
EG2	Mathématiques-sciences	2
EG3	Éducation physique et sportive	1